

Procès verbal : réunion du conseil municipal du 24 mai 2024 à 19 h

Présents : M. Daniel CHEVÉE, Mme Chantal BACLE, M Ahmed OUSSIBLA, M. Michel LEMONNIER, M Patrice FABRE, Mme Nelly SLATER, M. Philippe PITEL, Mme Amandine PIERSON, M. Damien DOS ANJOS,

Absents excusés : M. Pascal GEORGES (pouvoir à M. Philippe PITEL) Mme Virginie GUYON DANIEL (pouvoir à M. Damien DOS ANJOS), Mme Tiffany BIGEAULT (pouvoir à Ahmed OUSSIBLA), Mme Célia DEUDON (pouvoir à Mme Nelly SLATER),

Absent : M. Valentin AKRICHE

Le quorum est atteint

M Damien Dos Anjos est élu secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2024

Le compte rendu de la réunion du 12 avril 2024 a été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation. Il est adopté à l'unanimité.

Ajout de points à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Affaire G'EMM : recours à un avocat
- Médiathèque : assurance dommage ouvrage

ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité

- Régie Eau :

- approbation du rapport sur le service et le prix de l'eau 2023 D2024.05.24.001

Un exemplaire du rapport est remis à chaque conseiller avant la réunion afin qu'il puisse en prendre connaissance.

Monsieur le Maire le présente conformément à l'article L.2224-5 du Code des Collectivités Territoriales.

L'eau est conforme aux normes et aux références de qualité définies par la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire rappelle qu'en zone rurale, le rendement de réseaux sont considérés comme très bons lorsqu'ils atteignent 75 %, pour Bretoncelles, le taux est de 84.30 %.

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. L'indice linéaire de perte est de 0.9 m³/km/j pour cette année, contre 1.01 en 2022.

Le prix d'un m³ d'eau facturé aux abonnés, basé sur une consommation de 120 m³ est de 1,8815 euros TTC sans les taxes pollution et Syndicat Départemental de l'Eau. Le conseil municipal avait décidé de ne pas augmenter les tarifs.

Le rapport sera consultable à la Mairie et sur le site internet de la Commune. Le Conseil municipal décide d'adopter le rapport à l'unanimité

- tarifs eau : période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025 D2024.05.24.002

Il convient de fixer les tarifs pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025.

Rappel des tarifs actuels : abonnement : 76.00 € HT

le m3 : 1.15 € HT

Monsieur le Maire indique qu'une première réunion a eu lieu avec Perch'Est. Afin de se rapprocher des tarifs pratiqués par ce syndicat, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter l'abonnement (76 € HT), et de fixer le m3 à 1.20 € HT (+4.35 %), ce que le conseil municipal accepte.

- Admission en non valeurs D2024.05.24.003

Certaines factures restent irrécouvrables et la commission de surendettement a décidé d'effacer les dettes pour un montant de 350.96 € TTC. Le Conseil municipal décide d'effacer ces dettes.

Régie Assainissement :

- approbation du rapport sur le service et le prix de l'assainissement 2023 D2024.05.24.004

Un exemplaire du rapport a été transmis à chaque conseiller avant la réunion afin qu'il puisse en prendre connaissance.

Il est présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code des Collectivités Territoriales.

La station respecte l'arrêté national du 21 juillet 2015.

En 2023, les boues ont été valorisées en agriculture.

Le prix d'un m3 d'assainissement facturé aux abonnés, basé sur une consommation de 120 m3 est de 2,65 euros TTC pour 2023 (toutes taxes et redevances comprises).

Il est à noter le bon rendement épuratoire de la station de traitement, les normes de rejet sont respectées.

Le rapport sera consultable à la Mairie et sur le site internet de la Commune. Le Conseil municipal décide d'adopter le rapport à l'unanimité

- tarifs assainissement : période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025 D2024.05.24.005

Il convient de fixer les tarifs pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025

Rappel des tarifs actuels : abonnement : 96 € HT

Le m3 : 1.45 € HT

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer l'abonnement à 98 € HT (+ 2.08%) et le m3 à 1.50€ HT (+3.45%)

- Piscine :

- date d'ouverture D2024.05.24.006

Monsieur le Maire propose d'ouvrir la piscine du 1er juillet au 31 août 2024 du mardi au dimanche de 14 heures à 19 heures.

- recrutements D2024.05.24.007

Monsieur le Maire propose de recruter un maître nageur sauveteur et un (ou plusieurs) caissier

- tarifs D2024.05.24.008

Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués en 2021, 2022 et 2023 et invite le conseil municipal à voter les tarifs 2024.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs 2024 suivants :

TARIFS PISCINE BRETONCELLES

Entrées journalières	Tarif 2021	tarif 2022-2023	Tarif 2024
moins de trois ans	gratuit	gratuit	gratuit
enfant de 3 à 15 ans	1,50	1,50	1.60
adultes à partir de 16 ans	3,00	3,00	3.20
visiteurs	1,00	1,00	1.00
Centre aéré cdc cœur du perche	1,00	1,00	1.00
Centre aéré hors cdc cœur du perche		2.00	2.00
cartes de 10 entrées			
enfants	12,00	12,00	13.00
adultes	25,00	25,00	27.00
location de matériels			
parasol	2,00	2,00	2.00
transat	1,00	1,00	1.00
bonnet de bain	1,00	1,00	1.00

- **Vente d'une parcelle du chemin de la Riguetterie** D2024.05.24.009

L'enquête publique s'est déroulée du 5 février au 21 février 2024. Aucune remarque n'a été consignée au registre et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de vendre la parcelle de chemin sis à la Riguetterie à M. Antonio SCHIAVI pour un montant de 85 euros soit 1 € le m². Les frais de bornage, de publications, d'acte, et honoraires sont à la charge des acquéreurs.

- de confier la rédaction de l'acte à Me Bellemère, Notaire à Bretoncelles

- d'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer l'acte notarié ainsi que toute pièce utile relative à ce dossier.

- **Personnel : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe** D2024.05.24.010

Monsieur le Maire rappelle que M. Michel Paris fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er octobre 2024. Monsieur le Maire propose de créer un poste d'agent technique principal de 2ème classe à compter du 17 juin 2024 à temps complet, ce que le conseil municipal accepte

- **Dénomination de l'immeuble sis 16 rue Lucien David** D2024.05.24.011

Valentin AKRICHE a acheté la maison sise au 16 Rue Lucien David et souhaiterait que la dénomination de « la Garçonnière » soit ajoutée à l'adresse., ce que le Conseil municipal accepte.

Affaire G'EMM : recours à un avocat D2024.05.24.012

La SCI G'EMM a déposé une requête suite à l'autorisation de poser un pylône au Paradis. Le Tribunal administratif a débouté la SCI G'EMM. Il porte l'affaire devant la cour d'appel de Nantes. Afin de se

défendre, la commune doit avoir recours à un avocat. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention qui sera présentée par l'Avocat.

- Médiathèque : assurance dommage ouvrage D2024.05.24.012

Monsieur le maire propose de prendre une assurance dommage ouvrage auprès du cabinet de courtage Kerjam Courtage, pour un montant de 5412.11 € TTC

Les travaux de la médiathèque sont à l'arrêt pour le moment :

- la municipalité estime que le maçon n'a pas respecté les prescriptions indiquées sur l'étude de sol
- Quatre solutions sont proposées par l'architecte entraînant un surcoût et un retard important sur le planning initial
- Une réunion est prévue le 30 mai avec l'architecte
- La bibliothèque éphémère permet le maintien du service à la personne. Les liens avec les écoles et l'EHPAD sont maintenus. Seules les expositions et conférences ne sont pas assurées

Recrutement de Valentine OUY BARLES

Monsieur le Maire fait un point sur le recrutement. Mme Valentine Ouy Barles sera recrutée à compter du 1er août 2024. Caroline Bruder accepte de continuer sa mission jusqu'au 31 Août 2024 à 80 %